VENTES A L'ENCAN

Stoudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

In Re Liquidation de la Hirsch-Levy Realty Company. No 95,308. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Cottages simples et doubles de choix et de valeur et bien loués à de bons locataires.

A L'ENCAN JEUDI, LE 29 FEVRIER 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Cottage Double, 2729-31 rue Delachaise.
Cottage Double Moderne, 4536-38 rue Laurel, coin de la rue Cadix.
Cottage Double Moderne, 4532-34 rue Laurel.
Cottage Double Moderne, 4528-30 rue Laurel.
Cottage Simple, 3632 rue Clara.
Maison à appartements, 8618 rue Spruce.
Cottage Double, 2809-11 avenue Londres.
Cottage Double, 2805-07 avenue Londres.
Cottage Double, 2801-03 avenue Londres, encoignure Duels.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd — Leonard L Stern, Encanteur—JEUDI, le 29 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre signé le 26 janvier 1912 par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, seront vendues à l'enchère publique, savoir

1. Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 3, borné par les rues Delachaise, Clara, Magnolia et l'avenue Louisiana ledit lot étant désigné par la lettre BI, sur un devis dressé par D. E. Seghers et fils, annexé à un acte pardevant E. L. Weil, notaire, le 5 juin 1910, d'après lequel devis ledit lot mesure 30 pieds, 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Delachaise, trente pieds en largeur dans le fond sur cent vingt-et-un pieds, neuf pouces sur la ligne de côté du lot A et cent vingt six pieds neuf pouces sur le côté du lot CI. Les améliorations comprennent un cottage double ayant 5 chambres, chambres à bain, gaz, électricité, connexions d'eau et d'égout de chaque côté, un côté est loué $14.50 par mois et l'autre côté est vacant et est connu par les numéros municipaux 2129 31 rue Delachaise.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, avantages et dépendances appartenant ou de quelque façon en dependant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 144, borné par les rues Laurel, Annonciation, Jena et Cadix, désigné par la lettre A, sur un devis d'arpentage dressé par H. C. Brown, député-voyer de ville, daté du 16 août 1910 et annexé à un acte de E. L. Weil, notaire, le 17 août 1910, lequel dit acte mesure d'après ledit devis vingt sept pieds de face à la rue Laurel, la même largeur dans le fond sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Cadix, ledit lot A formant l'encoignure des rues Cadix et Laurel. La propriété est connue par les Nos municipaux 4536 38 rue Laurel et comprend un cottage double ayant 4 chambres, chambre à bain, gaz, connexion d'eau et d'égout de chaque côté, loué à bail jusqu'au 1er octobre 1912 à raison de $14 par mois par côté.

3. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 144, borné par les rues Laurel, Annonciation, Cadix et Jena, désigné par la lettre B sur un devis de H. C. Brown, député-voyer de ville, daté du 16 août 1910 et annexé à un acte pardevant E. L. Weil, notaire, le 17 août 1910, d'après lequel ledit lot mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel, la même largeur dans le fond sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété est connue par les Nos municipaux 4532-34 rue Laurel, comprenant un cottage double ayant 4 chambres, chambre à bain, connexion d'eau et d'égout de chaque côté.

4. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 144, borné par les rues Laurel, Annonciation, Jena et Cadix, désigné par la lettre C sur un devis de H. C. Brown, député voyer de ville, en date du 16 août 1910, annexé à un acte pardevant E. L. Weil, notaire, daté du 17 août 1910, lequel dit lot mesure d'après ledit devis trente pieds trois pouces de face à la rue Laurel sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et trente pieds trois pouces dans le fond. La propriété est connue par les numéros municipaux 4528-30 rue Laurel et comprend un cottage double ayant 4 chambres, chambres à bain, connexions d'eau et d'égout, gaz, etc., de chaque côté et loué $27.50 par mois.

5. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 633, borné par les rues Clara, Magnolia, Delachaise et l'avenue Louisiana, désigné par la lettre D sur un devis dressé par Geo. De Armas, voyer, daté du 10 décembre 1909 et annexé à un acte passé pardevant E. L. Weil, notaire, le 15 décembre 1909 et mesurant, d'après ledit devis, commençant à une distance de quatre vingt sept pieds, huit pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Clara et Delachaise, dix-sept pieds, quatre lignes de face à la rue Clara dix sept pieds en largeur dans le fond sur une profondeur de soixante seize pieds, trois pouces sept lignes sur le côté le plus près de la rue Delachaise et soixante-quatorze pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur le côté le plus près de l'avenue Louisiana et est composé des lots originaux à l'arrière Nos 26, 27 et 28. Les améliorations sont connues par le No municipal 3632 rue Clara et comprennent un cottage simple ayant 4 chambres et eau de ville. Loué $12 par mois.

6. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 261, désignés par les Nos 25 et 26 sur un nouveau plan et par le No 100 B. sur le vieux plan, borné par les rues Monroe, Léonidas, Spruce [autrefois Huitième] et Cohn, sur le plan de subdivision dudit ilet dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 1er mai 1896 annexé à un acte de dépôt pardevant Fred Deibel, notaire, le 12 novembre 1896, d'après lequel plan lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Spruce sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 26 s'étendant à une distance de soixante-douze pieds de l'encoignure des rues Spruce et Léonidas. La propriété est connue par le No municipal 8618 rue Spruce et comprenant une maison rapportant $48 par mois.

7. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes, dépendances et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1580, borné par l'avenue Londres, les rues Duels, Industrie et Havane, désigné par la lettre C sur un devis en certificat d'arpentage dressé par H. C. Brown, député voyer de ville, de la date du 9 mai 1910, annexé à un acte pardevant E. L. Weil, notaire, daté du 9 mai 1910, et mesurant d'après ledit arpentage commençant à un point cinquante-cinq pieds cinq pouces et une ligne de face du coin de l'avenue de Londres et de la rue Duels, trente deux pieds six pouces de face à l'avenue de Londres sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

La propriété est connue par les Nos municipaux 2809-11 avenue de Londres, et comprend un cottage double ayant 3 chambres par côté et loué $14 par mois.

8. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1580, borné par l'avenue Londres, les rues Havane, Duels et Industrie, désigné par la lettre B et étant vingt-sept pieds trois pouces et une ligne de l'encoignure de l'avenue Londres et la rue Duels, et mesurant trente pieds deux pouces de face à l'avenue Londres sur une profondeur de cent dix pieds, le tout d'après un arpentage par H. C. Brown, député-voyer de ville, de la date du 9 mai 1910 annexé à un acte pardevant E. L. Weil, le 9 mai 1910. La propriété est connue par les Nos municipaux 2805-07 avenue Londres et comprend un cottage double ayant 3 chambres par côté; loué $14 par mois.

9. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1580, borné par l'avenue Londres, les rues Duels, Havane et Industrie, désigné par la lettre A sur un devis par H. C. Brown, député voyer de ville, de la date du 9 mai 1910, annexé à un acte pardevant E. L. Weil, notaire, de la date du 9 mai 1910, et formant l'encoignure de l'avenue Londres et de la rue Duels, et mesurant d'après cela vingt sept pieds, trois pouces et une ligne de face à l'avenue Londres sur une profondeur et façade à la rue Duels de cent dix pieds entre lignes parallèles; la propriété est connue par les Nos municipaux 2807-3 avenue Londres et consiste d'un cottage double ayant 3 chambres de côté $14 par mois.

Conditions—Comptant, les taxes de ville et d'Etat de 1912 devant être assumées par les acquéreurs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Scott E. Beer notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd, Encanteurs.

Edgar M. Cahn, avocat.
28 jan—28—fév—4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE WILFRED BEEBE.

No 92,508—Cour Civile de District, Division "D".

Site Commercial de Valeur

Dans un des Meilleurs Quartiers de la Ville pour le Commerce de Détail

Mesurant 30 x 135 Pieds.

Avenue Tulane,

Entre les rues Remparts et Saratoga, l'ilet Gravier.

A un Ilet de la rue du Canal, et à Quelques Pieds de la Bâtisse de la Cour Criminelle,

Convenable pour Ecurie, Magasin, Garage ou Entrepôt,

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 26 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 février 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D il sera vendu à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 299, borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Basin et Sud Rampart, et mesurant trente pieds de face à l'avenue Tulane sur cent trente-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite propriété était connue autrefois par le No municipal 1126 avenue Tulane. Acquise par Wilfred Beebe d'après un acte pardevant E. D. Charbonnet, notaire, le 19 septembre 1904, enregistré dans le bureau des transferts, livre 200 folio 25.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un, deux et trois ans, à sept pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer pour tous certificats requis, taxes de 1912 et devant payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford notaire; dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

E. M. Stafford, H. W. Robinson avocats.
24 fév—24 25—mars 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James H. Maloney et épouse.

Nos 95,010 et 90,480 (consolidée)—Cour Civile de District, Division D.

La Propriété Commerciale de Valeur

137-39 RUE DAUPHINE,

Entre Canal et Iberville.

Magasin et Résidence en Briques à 3 Etages,

Vis-à-vis de D. H. Holmes Co., Ltd., à proximité de la Maison Blanche et du Théâtre Greenwall.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 29 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 17 janvier 1912, par l'Hon Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 94, lequel est borné par les rues Dauphine, Douane Bourgogne et Canal, ledit lot étant celui à côté de l'encoignure des rues Dauphine et Douane, et mesurant vingt-six pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et deux lignes entre lignes parallèles, ayant une allée s'ouvrant à la rue Douane et en commun and lot et autres lots, s'étendant là dessus de ladite allée étant incluse dans la susdite profondeur, et la résidence sur ledit lot étant désigné par le No 21 rue Dauphine (vieux numéro). Les améliorations comprenant un magasin et résidence simple à trois étages, contenant un grand magasin et arcade dans le fond; la cour est pavée, etc., les étages supérieurs contenant grands vestibules, environ 16 chambres, 2 chambres à bain, gaz, électricité, plombage sanitaire, escalier devant et derrière, galerie devant et derrière, etc.

Conditions — Comptant ou une moitié ou plus comptant et la balance en un et deux ou un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de sept [7 0|0] pour cent par an de la date jusqu'au paiement garanti par hypothèque et lien de vendeur la clause de non aliénation, le transfert de la police d'assurance et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurités d'un acte authentique d'hypothèque, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1912 et tous les frais de l'acte de vente, incluant tous certificats, l'exécuteur devant avoir le droit de réduire les billets à leur valeur réelle. L'acte de vente pardevant Chas A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.
21 jan—21 28—fév 4 11 18 25 29

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Hugh Flynn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 99,431—Division A—Attendu que Mme Mary McDonald (née Maloney) veuve de N. D. McDonald a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Hugh Flynn, décédé testat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—E. N. Whittemore, avocat.
24 fév—24 28—mars 4

Succession de Mme Maria Heerkamp, veuve de Dietrich Imwolde.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 95,890 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Louisa Dueker et Herman Imwolde, administrateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier.—Oscar Schreiber, Edgar M. Cahn, avocats.
24 fév—24 28—mars 4

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Selina Beatrice Brown, épouse de Charles Hudson vs Delphine Green, épouse de Frank Walker.

No 98,414—Cour Civile de District, Division C.

Au Plus Haut Enchérisseur.

Résidence Simple à Deux Etages,

Connue comme Nos 7446 48 rue Ann, coin Millaudon.

A l'Encan, JEUDI, 21 Mars 1912

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Leonard L. Stern, Encanteur.—le JEUDI, 21 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 26 janvier 1912 e le jugement signé en Cour ouverte le 17 février 1912 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 30, borné par les rues Cherokee, Millaudon, Esther et Anne, et est composé des lots Nos 9 et 10, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Anne sur une profondeur de cent quarante-deux pieds huit pouces et quatre lignes [142' 8" 4'"] et formant l'encoignure des rues Anne et Millaudon. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages, contenant galerie sur le devant et dans le fond, environ 10 chambres etc. et est connu par les numéros 7446-48 rue Anne.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Carl C. Friedrichs, notaire aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication et devant être déposé chez

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Harold A. Moise, avocat.
18 fév—18 25—mars 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Héritiers de John T. Heim vs Mme Marie Kerth, veuve de Christoph Lorch.

No 99,115—Cour Civile de District, Division E.

3811-13 Rue Tchoupitoulas,

Entre les rues Peniston et Général Taylor.
Cottage Double.

716 Rue Peniston,

Entre Laurel et Constance.
Cottage Simple.

3818-3822 Rue Camp,

Entre Peniston et Général Taylor.
2 Cottages Simples.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 29 février 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu et signé le 17 janvier 1912, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1.—Un certain lot de terre, ensemble avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 3, sur un plan de St Joseph, maintenant ilet désigné par le No 109, sur un nouveau plan, lequel ilet est borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey (maintenant Annonciation) Peniston et Général Taylor, désigné comme lot No 13, sur un plan déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, mesurant trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur cent trente-quatre pieds trois lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 14 et cent trente pieds un pouce une ligne sur la ligne de côté le divisant du lot No 12. Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 3811-13 rue Tchoupitoulas, comprenant un cottage double, 4 chambres, hangar etc. de chaque côté.

2.—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peniston, Laurel, Général Taylor et Constance, désigné par le No 20 dans l'ilet No 7 (maintenant 167) sur un plan litographié annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden ancien notaire en cette ville, le 22 janvier 1866, lequel dit lot mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Peniston, sur cent quinze pieds, dix pouces sur la ligne le divisant du fond des lots 16, 17 18 et 19, et cent quinze pieds, sept pouces et trois lignes, sur la ligne le divisant du lot 21. Les améliorations sont connues par le No municipal 716 rue Peniston, et consistant d'un cottage simple ayant vestibule, 4 chambres, hangar, etc.

3.—Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par les Nos 4, 5 et 6 de l'ilet No 11, lequel est borné par les rues Camp, Magazine, Peniston et Général Taylor, d'après un certain plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 8 septembre 1864, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Camp sur cent vingt pieds de profondeur, le tout en mesure américaine, et trente-deux pieds deux pouces six lignes dans le fond. Les améliorations comprenant deux cottages simples connus par les Nos municipaux 3818-3822 rue du Camp, contenant six chambres dans chaque maison.

Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance payable en un, deux et trois ans, garantie par hypothèque sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité avec huit pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement sur les paiements différés, l'intérêt payable annuellement jusqu'à paiement. L'acquéreur devant payer pour tous les certificats nécessaires et de payer pour toutes les taxes de 1911. Les loyers n'appartiendront à l'acquéreur qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente. Dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Conrad G. Collins, notaire aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD., Encanteurs.

Fred C. Marx, avocat pour le défendeur.
Conrad G. Collins, avocat pour les demandeurs.
Bernard C. Shields, avocat.
21 janv—21 28—fév 4 11 18 25 29

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Joseph L. Bourdette vs Margaret Hoffman et als.

No 97,728—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 5 mars 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 17 janvier 1912 et signé le 24 janvier 1912 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Onze lots de terre dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 12 à 22, les deux inclusivement dans l'ilet borné par les rues Camp, Octavia, Joseph et Magazine et mesurant comme suit:

Le lot 12—20 pieds de face à la rue Octavia sur 135 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot 22—30 pieds de face à la rue Joseph, sur 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles; et les lots 13 à 21 inclusivement chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2. Une portion de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 19, borné par les rues Magazine, Constance, Octavia et Joseph, sur un plan dressé par B. Buisson & W. T. Thompson, voyers, le 23 mars 1849, comprenant le tout dudit ilet, lequel est composé de 22 lots, désignés par les Nos 1 à 22, les deux inclusivement, à l'exception de deux lots de terre formant l'encoignure des rues Octavia et Magazine, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Magazine sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, sur laquelle terre la ville de la Nouvelle-Orléans a construit un marché public nommé le Ewing Market.

Les lots sont vendus séparément et sont plus complètement décrits comme lots 3 à 9, les deux inclusivement, et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Magasin sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les lots 10 et 11 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Joseph sur 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots 12 à 16, inclusivement, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les lots 17 à 20, les deux inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Octavia sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots 21 à 22 (sont contigus au Marché Ewing dans le fond) mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Octavia sur 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis par W. P. Kaiser, architecte, daté le 1er février 1912. Une excellente occasion pour acquérir de bons terrains pour bâtir pour emplacement de commerce et résidence.

3. Une autre portion de terre dans ledit Sixième District, dans l'ilet borné par l'avenue Nashville, les rues Magazine, Arabella et Constance, étant composé des lots 1, 2, 3, 6, 7, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20, dans l'ilet No 25, sur un plan par D. M. Bossnan, député voyer de ville, le 13 septembre 1901, annexé à un acte passé pardevant A. H. Browne, notaire, le 20 janvier 1902 et mesurant, à savoir—

Le lot No 1 formant le coin de l'avenue Nashville et la rue Constance, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Constance. Les lots 2 et 3 sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots 6 à 7 sont contigus et le lot 6 ayant 29 pieds 6 pouces de face à l'avenue Nashville. Le lot 7 ayant 30 pieds de face à l'avenue Nashville, et les deux ayant une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; les lots 12 à 19 inclusivement sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Arabella, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 20 formant l'encoignure des rues Arabella et Constance et mesurant 30 pieds de face à la rue Arabella sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Constance.

Conditions—1|2 ou plus comptant et la balance, s'il y en a en billets de l'acquéreur ou acquéreurs, payables en 1 an ou 1 et 2 ans à son option, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'intérêt payable annuellement, les actes de vente devant être passés pardevant George Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes pour l'année 1912 sur la propriété achetée par lui ou eux et les frais de tout certificats au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; aussi le coût de tout arpentage ou arpentages qui pourraient être requis, 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé par les acquéreurs chez l'encanteur au moment de l'adjudication.
3 fév—3 4 11 18 25—mars 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Emma C. Walter, épouse de Wm J. Hellbach vs Wilhelmina Dettel, épouse de Henry Doell.

No 96,752—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet,

MARDI, 5 MARS 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 29 janvier 1912 e signé le 2 février 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-décrite, à savoir:

1. Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Rousseau, St Thomas et Adèle, lequel dit lot est désigné par la lettre G, sur un plan d'arpentage par Chas G. Del'Isle, daté du 7 juillet 1905, d'après lequel il mesure 51 pieds 8 pouces de face à la rue Joséphine sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue St Thomas, de 189 pieds 10 pouces 3 lignes et sur le côté le plus près de la rue Rousseau ledit lot a une première profondeur de 179 pieds, à quel point il se rétrécit de 24 pieds 2 pouces, puis à une nouvelle profondeur de 10 pieds 3 lignes et à une largeur à travers la ligne du fond de 27 pieds 6 pouces, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Aussi,

2. Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Rousseau, St Thomas et Adèle, étant cette portion du lot désigné par la lettre "XXX" "F", contigu au lot désigné par la lettre "G" sur ledit plan par Del'Isle et mesurant 4 pieds, 10 pouces de face à la rue Joséphine sur une profondeur sur la ligne de côté de la partie de reste dudit lot "F" de 199 pieds, 11 pouces, 1 ligne et par une première profondeur sur la ligne de côté attenante au lot "G" de 179 pieds, à quel point elle s'élargit de 24 pieds 2 pouces 6 lignes, puis à une seconde profondeur de 20 pieds, 8 pouces, 6 lignes et a une largeur sur la ligne du fond de 29 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 529 rue Joséphine.

3. Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Thomas, Joséphine, St André et Chippewa, désigné par le No 4, et mesurant en mesure anglaise 27 pieds 10 pouces 1 ligne de face à la rue St-Thomas sur 139 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 2040 et 2042 rue St-Thomas.

4. Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 42, borné par les rues St-Thomas, Joséphine, Adèle et Rousseau comprenant tout le lot désigné par le lot No 9 et une partie du lot désigné par le No 10, d'après le plan annexé à l'acte passé pardevant A. Mazureau, ancien notaire, le 31 mars 1866, le lot 9 mesurant 25 pieds de face à la rue St-Thomas sur une profondeur de 137 pieds 9 pouces contigu à une allée de 4 pieds 10 pouces de large sur la ligne la plus près de la rue Joséphine, et la partie dudit lot 10 mesurant 7 pieds de face à la rue St-Thomas, la même largeur dans le fond sur 137 pieds 9 pouces de profondeur sur les deux lignes le divisant du lot No 9 et la partie de reste dudit lot 10, le tout entre lignes parallèles, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, Nos 2043 et 2045 rue St-Thomas.

5. Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 38, du vieux plan du Faubourg, maintenant l'ilet No 291 du nouveau plan, borné par les rues Cadiz, Jena, Colisée et Chestnut, désigné par le No 19 sur un livre de plans annexé à un acte de dépôt pardevant S. Magner, ancien notaire, à la date du 5 avril 1865, et ledit lot mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cadiz sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations là-dessus désignées par les Nos 1113 et 1117 rue Cadiz.

Conditions—1|3 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans, et devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et de protection, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1912 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Siméon, notaire, aux frais des acquéreurs.
3 fév—3 4 11 18 25—mars 3 5

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Joli Cottage Simple ayant 4 Chambres, 4620, rue Baudin, entre les rues Olympia et S. Patrick.

Succession de William E. Daigle.

No 98,709.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur. — Bureau, 134 rue Carondelet. JEUDI, le 29 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour Division B, daté du 20 janvier 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baudin, Olympia, St-Patrick et D'Hémécourt, ledit lot est désigné par le No 34 de l'ilet No 823 sur un plan dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, annexé à un acte pardevant Fred Deibel, notaire, le 25 janvier 1897, ledit lot mesurant 24 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Baudin sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage simple désigné par le No 4620 rue Baudin.

Conditions—1|2 ou plus comptant, balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès; ladite propriété devant être assurée et la police transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1912.

L'acte de vente pardevant C. M. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Wm J. Holden, avocat.
29 janv—28—fév 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

MME LIZZIE BRAUN HAUPT vs GEORGE BRAUN ET AL.

No 98,548—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 29 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 12 janvier 1912 et signé le 19 janvier 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Français, Rempart et Touro, désigné par la lettre A, sur un devis dressé par J. A. D'Hémécourt, D. V. de ville, le 15 août 1865, formant le coin des rues St Claude et Français, et mesurant 42 pieds 7 pouces, 4 lignes de face à la rue des Français sur 63 pieds, 11 pouces, 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles et portant le numéro municipal 1038 rue des Français.

2. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite étant une partie du lot No 55, mesurant 17 pieds de face à la rue des Français sur 63 pieds, 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, portant le numéro municipal 1030 rue des Français.

Les propriétés ci-dessus sont vendues sujettes au bail et loyers qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au dernier et plus haut enchérisseur; 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et les acquéreurs devant assumer les taxes pour l'année 1912 au-dessus et en plus du montant de leur enchère.

Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 jan—24 28—fév 4 11 18 25 29

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RESIDENCE ET EMPLACEMENT DE COMMERCE DE VALEUR.

541 Rue Patterson, Alger.

Succession de Sylvester Conlon.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 97,556.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, JEUDI, le 29 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 16me jour de janvier 1912, signé par l'Honorable Porter Parker, juge de la Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique au dernier et plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal vingt-sept, borné par les rues Patterson, Delaronde, Verret et Olivier; ledit lot est désigné par le No 11 sur un plan dressé par D'Hémécourt, voyer, et déposé en l'étude de S Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 1 du livre des plans No 11, lequel dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Patterson sur quatre vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, et ledit lot figure aussi sur un devis privé, annexé à un acte pardevant M. T. Ducros, ancien notaire, le 29me jour de mai 1891 et étant une vente par P. N. Olivier à la Eureka Homestead Society, et aussi sur un devis privé annexé à un acte d'achat ci-après mentionné, acquis par Sylvester Conlon, par achat de la Eureka Homestead Society, le 10 avril 1901 par acte pardevant E. J. Barnett, notaire.

Les améliorations consistent d'une bâtisse à un étage, contenant magasin et six chambres.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un, deux et trois ans, à l'option de l'acquéreur; ledit crédit devant être représenté par billets de l'acquéreur payables à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et assurer au frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant payer tous les taxes sur la dite propriété pour l'année 1911 et les frais de tous certificats en plus du montant de son enchère, l'acquéreur devant payer dix pour cent du montant de son enchère au moment de la vente et la balance au paiement à la confirmation de cela par acte pardevant C. M. Eustis, notaire.

LOUIS HUFFT, Encanteur

Louis Henry Burns, avocat pour l'administratrice.
28 jan—28—fév 4 11 18 25 29

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 21 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 février 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la Succession de Karl E. Kuby, No 99,032, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 237, borné par les rues Général Ogden, Eagle, Hickory et Cohen et mesurant soixante pieds de face à la rue Eagle sur quatre-vingt dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, formant l'encoignure des rues Eagle et Hickory.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant au moment de la vente; l'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

O. C. Friedrichs, avocat.
18 fév—18 25—mars 3 10 17 21

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 94,976—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E;

No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane

Mme Nellie C. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva, et als.

Vente en Partage

—DE LA—

SUCCESSION BURBANK.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et autres, Dossier No 94,976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911, et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911, et affirmé par un décret de l'Honorable la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane le 2 janvier 1912 Dossier 19,083, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi en vertu d'un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la même cause intitulée et numérotée, lue, rendue et signée en Cour ouverte le 14 février 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI le 28 mars 1912, la propriété foncière, décrite comme suit—

1. Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue St-Charles [autrefois rue Nayades], Joseph, Remparts [maintenant Danneel] et la rue Octavie, formant partie de l'ilet numéro 488, laquelle dite portion de terre d'après un devis d'arpentage par Walter J. Seghers, député voyer de ville. Ledit devis daté du 23 février 1912 mesurant cent quarante pieds (140') de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur et façade à la rue Joseph de quatre cent cinquante-huit pieds deux pouces (458' 2") sur cent trente-cinq pieds (135') de largeur et faisant face à la rue Danneel, autrefois Remparts, sur une profondeur et façade de quatre cent quatre-vingt-quinze pieds trois pouces deux lignes (495' 3" 2'") sur la ligne divisant ladite portion de terre de la place Danneel.

Il est ordonné, adjugé et décrété.

Premièrement—Que la propriété foncière dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Joseph, Remparts ou Danneel et Octavia, soit arpentée sous la surveillance de J. L. Onorato, l'encanteur ci-dessus désigné pour en faire la vente. Que sous ledit arpentage ladite propriété soit divisée, aussi près que faire se peut en huit lots. Deux faisant face à l'avenue St-Charles et le reste faisant face à la rue Joseph. Que les bâtisses et autres améliorations sur lesdits lots soient notés dans ledit arpentage et soient offerts en vente sous les conditions ci-après démontrées.

Que ladite propriété foncière soit annoncée et offerte en vente comme suit:

(a) L'encanteur premièrement offrira toute la propriété en bloc avec la maison et autres bâtisses et améliorations. Mais il retiendra cet adjudication jusqu'à ce qu'il ait offert la propriété en parcelles séparées.

(b) Il offrira la propriété en lots ou parcelles conformément à l'arpentage susdit, et dans les améliorations à l'exception de la barrière. Et sujet au droit de déplacer les bâtisses comme il est ci-après démontré. Retenant l'adjudication jusqu'à ce que lesdites parcelles aient été offertes.

Alors il fera comparaison entre l'enchère en bloc et l'enchère pour les parcelles et adjugera la propriété sur l'enchère ou les enchères qui réalisera la meilleure somme totale pour toute la propriété.

Si la comparaison a un résultat en faveur des enchérisseurs pour les parcelles ou les lots, l'encanteur vendra les bâtisses et autres améliorations excepté les barrières, pour du comptant, et à la même heure et endroit qu'il fera la vente des meubles et autres contenus desdites bâtisses, l'acquéreur sera requis de déplacer les bâtisses et améliorations dans les vingt jours qui suivront ladite adjudication.

Afin de se conformer avec l'ordre de cour la propriété ci-dessus référée sera offerte en subdivision d'après le devis de Walter G. Seghers, député voyer de ville, ledit devis daté du 23 février 1912 en la manière suivante:

Le lot No 1 mesurant soixante-dix (70') pieds de face à l'avenue St-Charles, formant le coin de la rue Joseph sur soixante-sept pieds six pouces (67' 6") à travers la ligne du fond le divisant du lot No 3 et ayant une profondeur et façade de cent vingt-huit pieds deux pouces (128' 2") à la rue Joseph sur une profondeur de cent quarante-six pieds huit pouces cinq lignes [146' 8" 5'"] sur la ligne de côté le divisant du lot No 2

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure soixante-dix pieds (70') de face à l'avenue St-Charles, soixante-sept pieds six pouces (67' 6") de largeur à travers la ligne du fond, le divisant du lot No 3, sur une profondeur de cent quarante-cinq pieds huit pouces 5 lignes (146' 8" 5'") sur ladite ligne le divisant du lot No 1 et d'une profondeur et façade de cent soixante-cinq pieds trois pouces deux lignes [165' 3" 2'"] sur la ligne de côté le divisant de la Place Danneel. Les lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus le lot No 3 étant immédiatement dans le fond des lots 1 et 2 et lesdits lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun cinquante cinq (55') de face à la rue Joseph, la même largeur à travers la ligne du fond les divisant de la place Danneel sur une profondeur de cent trente cinq pieds (135') pieds entre lignes parallèles. Le lot No 8 formant l'encoignure des rues Joseph et Danneel (autrefois Remparts).

2. Six certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Decatur), Nouvelle-Levée (maintenant Nord Peters), Bienville et Conti, désignés par les numéros 5, 6, 7, 17, 18 et 19, sur un plan par L. H. Pilié, voyer, lesquels dits lots ont les dimensions suivantes: Le lot numéro cinq a vingt-et-un pieds un pouce et un cinquième [21' 1" 1|5"] de face à la rue Nouvelle-Levée sur une profondeur de cinquante cinq pieds six pouces (55' 6") sur la ligne de côté des lots Nos 4 et 20, quarante neuf pieds sept pouces [49' 7"] sur les lignes de côté opposées, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4" 4'"] de largeur dans le fond; le lot numéro six a vingt et un pieds un pouce et un tiers de pouce [21' 1" 1|3"] de façade sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de cinquante deux pieds six pouces quatre lignes [52' 6" 4'"] sur le côté des lots Nos 5 et 19; quarante six pieds sept pouces et quatre lignes [46' 7" 4'"] sur le côté opposé et vingt pieds quatre pouces et quatre lignes [20' 4" 4'"] de largeur dans le fond. Le lot numéro sept a vingt et un pieds un pouce et un cinquième (21' 1" 1|5") de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de quarante-neuf pieds sept pouces (49' 7") sur la ligne de côté des lots Nos 6 et 18, quarante trois pieds huit pouces (43' 8") sur la ligne du côté opposé, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4'") de largeur dans le fond. Le lot No dix-sept a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4'") de face à la rue Levée sur quarante-trois pieds huit pouces [43' 8"] de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No dix huit a vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4" 4'"] de face à la rue Levée sur quarante-six pieds sept pouces quatre lignes (46' 7" 4'") de profondeur. Le lot dix-neuf a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4'") de face à la rue Levée sur une profondeur de quarante neuf pieds sept pouces (49' 7") entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une bâtisse en briques à trois étages connue par les Nos 322, 324, 326 et 328 rue Decatur. La vente sujette au bail à la Southern Rice Milling Co. le bail expirant le 30 septembre 1912.

3. (A) Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent vingt deux, borné par les rues State, Colisée et Perrier et la ligne supérieure de Bloomingdale, lesdits lots étant désignés par les numéros 1 et 2 sur un plan ou certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 11 mars 1897, et annexé à un acte de vente de la Parkside Improvement Company Limited à Joseph Shutten, passé pardevant Jeff O. Wenck, notaire en cette ville, le 5 avril 1897, et d'après lequel plan ou certificat d'arpentage, lesdits lots sont contigus et mesurent, à savoir: Le lot numéro un forme le coin des rues Colisée et State et mesure vingt-neuf pieds (29') de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne séparant ledit lot du lot numéro 2 de cent quarante trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur et façade sur la rue Colisée de cent quarante-quatre pieds deux pouces (144' 2") et le lot numéro deux mesure vingt-neuf pieds (29') de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté séparant ledit lot du numéro 1 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur de cent quarante quatre pieds deux pouces (143' 2') sur la ligne du côté opposé.

[B] Un demi lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et mesurant quatorze pieds, six pouces (14' 6") de face à la rue State, la même largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne séparant le dit lot de terre du lot numéro 2 de cent quarante trois pieds deux pouces (143' 2") et sur la ligne côté opposée le séparant de l'autre moitié dudit lot de cent quarante deux pieds, onze pouces [142' 11"]; ledit demi lot de terre est pris du côté contigu au lot numéro 2 du lot désigné par le numéro 3 sur le plan ou certificat d'arpentage mentionné ci-dessus.

La propriété décrite comme 3 (A) et (B) sera offerte et vendue comme une parcelle. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages connue comme No 1104 rue State. Les clefs sont au bureau de l'encanteur.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, et la balance en un ou deux ans, et devant être représentée par des billets à ordre à recevoir, divisés de manière à correspondre avec les parts ou intérêts des parties intéressées, portant intérêt au taux de sept pour cent par an, de la date desdits billets jusqu'à parfait paiement, le paiement des dits billets devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les hypothèques et clauses usuelles de sécurités y compris la clause établissant qu'au cas où celui qui a fait les billets manquerait de les payer à la date de leur échéance respective, tous les billets dont le terme d'échéance n'aura pas encore été atteint deviendront dus et payables et stipulant aussi le paiement annuel et intérêt sur lesdits billets, ceux-ci devant être datés et porter intérêt du jour de l'adjudication de la propriété à l'encan. Les acquéreurs devant aussi assumer et payer en plus et au-dessus de leurs enchères, les frais de tous certificats nécessaires qui soient requis par lui et aura à payer les taxes de 1912. Les actes de vente de la propriété devant être passés pardevant William McL. Fayssoux, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant déposer 10 pour cent comptant (sans intérêts et sans pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato,
et Encanteur, 910 rue Gravier.
25 fév—25—mars 3 10 17 24 28

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

No 99,061.

Succession de Mme Christine Frombehrend, Vve de Christian Ritter.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Mme Christiane Frombehrend, Vve de Christian Ritter, dossier No 99 061, le dit ordre daté et signé du 14 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, MARDI le 19 mars 1912, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro vingt-sept, maintenant l'ilet No 384, borné par les rues Sud Robertson, Freret, Thalie et Melpomène, et est désigné comme lot No deux sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté du 23 avril 1852, et déposé en l'étude de G. Rareshide, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant trente-et-un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Melpomène sur cent onze pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus de son enchère, toutes les taxes incluant celles de 1912 et tous certificats, etc. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. M. Quintero, notaire. 10 0|0 ne portant pas d'intérêt et de pénalité du prix d'achat devant être déposés au moment de l'adjudication chez

J. L. Onorato, Real Estate
910 rue Gravier.

Caffery, Quintero, Gidière et Brumby, avocats.
16 fév—16 18 25—mars 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98,577—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Robert Dorsey, Sr.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire de la succession de Robert Dorsey, Sr, Dossier No 98,577, ledit ordre daté et signé le 1er février 1912, et adressé à J L Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, le MARDI, 19 mars, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Toute cette certaine portion de terre située dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 285, borné par les rues Burdette, Panola, (autrefois Cypress), Sycamore, (autrefois Neuvième) et Fern (autrefois Washington), ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant d'une cabane ou hutte, près de l'encoignure des rues Burdette et Panola, composé des lots un, deux, trois, quatre et cinq, inclusivement chacun desdits lots mesurant trente (30) pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles. Le lot un formant le coin des rues Burdette et Panola.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option des acquéreurs, la portion du crédit devant être démontrée par les billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, et les acquéreurs devant payer au-dessus et en plus du montant de leur enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912, les acquéreurs devant payer pour les actes de ventes, incluant certificats requis pardevant Wm F. Brewer, notaire, et au moment de l'adjudication déposer 15 pour cent sans intérêt et sans pénalité du prix d'achat.

J. L. Onorato
Encanteur, 910 rue Gravier.

German American Savings Bank and Trust Company, administratrice.
Ivy G. Kittredge, avocat pour l'administratrice.
15 fév—15 18 25—mars 3 10 17 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Caroline Sallas épouse de Stephen Maloche.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99 640—Division B. — Attendu que Stephen Maloche a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Caroline Sallas, épouse de Stephen Maloche, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—William Waller Young, avocat.
24 fév—24 28—mars 4